- Q. Est-ce que sa connaissance ne vaut pas mieux que la vôtre? R. Je sais qu'il va lui-même aux courses; il doit savoir.
- Q. "Ont gaspillé l'argent de leurs patrons, tout cela imputable à ce champ de courses." Pour sûr, quand nous songeons à toute la misère et aux malheurs qui ont été causés par les paris sur les champs de courses, nous avons besoin d'une législation plus sévère que celle que nous avons à présent? R. M. Clarke a probablement changé son opinion depuis que les conditions ont été améliorées.

Q. Vous croyez que les conditions sont améliorées? R. Elles ont été améliorées. Je crois qu'il y a eu là des courses pour de plus longs termes que je ne l'aurais aimé.

Q. Les courses ont-elles toutes été conduites convenablement? R. Toutes

celles dont j'ai eu connaissance.

Q. Et cette piste n'a pas été ouverte pour esquiver les lois du Michigan, vous dites? R. Certainement que je ne le pense pas.

Q. Mais qu'en savez-vous? R. Je sais qu'il n'y avait pas nécessité d'esqui-

ver la loi.

- Q. Je sais que la loi du Michigan était: "Toute course de chevaux coureurs, trotteurs ou ambleurs ou de tous autres animaux par pari ou enjeu, pour argent, objets, stocks ou autres choses de valeur, excepté ce qui peut être permis par une loi spéciale, sera réputée criminelle et est présentement déclarée illégale."
 R. C'est lettre morte.
 - Q. C'était alors en vigueur? R. Cela n'est pas appliqué à présent.

Q. Ne peut-il pas y avoir eu un effort pour sa mise à effet dans le temps?

R. Je ne le crois pas, je ne l'ai jamais entendu dire.

Q. N'ont-ils pas pu déduire qu'elle aurait pu être mise à effet contre eux? R. Je ne vois pas de raison pour cela; elle n'a pas été mise à effet là. Je dis cela; car autant que je me rappelle, la défense du pari n'a pas été mise à effet dans l'Etat du Michigan, excepté dans une ou deux localités.

Q. Maintenant, je désire savoir, en ce qui regarde les deux assemblées de courses à Windsor et à Fort-Erié, si aucune de ces pistes, vous dites, nonobstant ce que je vous ai lu, n'a été établie autant que les intérêts américains étaient concernés, pour esquiver les lois du Michigan et de New-York et d'y échapper? R. Je suis décidément de cette opinion.

Q. Alors, nous allons faire l'examen d'informations encore meilleures. Vous vous en tenez à votre opinion et je vais essayer de la corriger. Connaissez-vous les messieurs qui sont actionnaires du champ de courses de Fort-Erié? R. Quel-

ques-uns.

Q. Quels sont-ils? R. M. Madigan.

Q. Quels sont ses prénoms? R. John H.

Q. Qui encore? M. Cella.

Q. Louis H. Cella? R. Louis A., je crois. Q. Oui—R. J'ai vu M. Condon une fois.

Q. Oui, John Condon? R. Je crois que ce sont les seuls que je connaisse. Je ne sais pas quels sont les actionnaires; mais je me rappelle qu'ils sont actionnaires.

Q. Il y a un homme du nom de Dan. H. Stuart, que l'on dit mort. R. Mort

l'an dernier.

Q. Ces hommes sont tous des Américains? R. Bien, M. Madigan est Cana-

dien de naissance, je crois.

Q. Je le trouve mentionné aux bâtisses du parlement de Toronto comme étant de Houston, Texas. Dans le rapport de chaque année au gouvernement d'Ontario jusqu'à cette année. Il y a quelques jours il s'est donné lui-même comme étant de Simcoe, Ontario; où demeure-t-il? R. Je le vois chaque fois qu'il y a des courses à Fort-Erié et en été je le vois à Toronto.

Q. Où est sa famille? R. Parfois à Simcoe, parfois avec lui et parfois à

Buffalo.